



Comité de Direction

Extrait du procès-verbal de la réunion du mardi 30 août 2022 en visioconférence

Présidence : BLONDEAU Pauline

Présents : Mmes SERGHERAERT Sonia, TAFFIN Adélaïde, WEENS Stéphanie, MM. BACHIRI Chakib, DAMAY Patrick, DEBRUYNE Laurent, GACEM Mohamed, LAFORGE Luc, LECLERC Quentin, LESAVRE Jean Richard, MONIEZ Raymond, MONTAGNE Geoffrey, VERHAEGHE Alexandre.

Excusés : Mme DUBREUCQ Léa, MM. ABDELHAK Belkacem, CLAUS Grégory, HAROUN Djamel, VERDOUCQ Vincent.

Membres consultatifs présents : MM. Ludovic KUEHN (CTD PPF), Thierry HOCQUAUX, directeur administratif.

→ Situations de Villeneuve d'Ascq Métropole et de Villeneuve d'Ascq Futsal :

Sont évoquées les décisions prises par le Conseil de Ligue ce samedi 27 août concernant les clubs de Villeneuve d'Ascq Métropole et de Villeneuve d'Ascq Futsal.

Le Conseil de Ligue,

Pris connaissance de la situation du club de Villeneuve d'Ascq Métropole,

Considérant que le club de Villeneuve d'Ascq Métropole a été mis en demeure de procéder à la régularisation de sa situation financière,

Considérant que le club de Villeneuve d'Ascq Métropole n'a donné suite à aucune des mises en demeure de la Ligue et l'absence totale du club de régularisation de la situation financière,

Considérant que le club de Villeneuve d'Ascq Métropole n'est par ailleurs pas en mesure de désigner d'installations sportives pour la saison à venir,

a acté l'exclusion des compétitions de Ligue et de District de l'ensemble des équipes du club de Villeneuve d'Ascq Métropole.

De même, le Conseil de Ligue,

Pris connaissance de la situation du club de Villeneuve d'Ascq Futsal,

Considérant l'absence de régularisation de la situation financière du club présentant un solde négatif au 30 juin 2022,

Considérant que conformément à la procédure, le club de Villeneuve d'Ascq Futsal n'a pas engagé d'équipes pour la saison 2022-2023,

a acté le refus d'engagement en compétitions de Ligue et de District de l'ensemble des équipes du club du Villeneuve d'Ascq Futsal.

Dés lors, le Comité de Direction prend acte de ces décisions et de l'impact sur les championnats du District.

→ Repêchage places vacantes :

Le Comité de Direction,
Pris connaissance de la décision du Conseil de Ligue de l'exclusion des compétitions de l'ensemble des équipes du club de Villeneuve d'Ascq Métropole des championnats de District,
approuve de pourvoir l'ensemble des places devenues vacantes en championnat en raison de l'exclusion des compétitions du Villeneuve d'Ascq Métropole et charge la commission des compétitions compétentes des démarches afférentes dans le respect des possibilités réglementaires.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Le Secrétaire Général
Quentin LECLERC



La Présidente
Pauline BLONDEAU

